

# NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS SUR LE



## « TRI DES BIODECHETS – Déchets alimentaires »

Le tri à la source des biodéchets devient une obligation pour tous les producteurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La communauté de communes engage une réflexion afin de vous offrir des possibilités de tri et/ou de valorisation des **déchets alimentaires** et souhaite par ce questionnaire connaître vos habitudes de tri des déchets alimentaires

Merci de déposer le questionnaire complété dans votre Mairie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 :  
Ou le retourner par email à l'adresse : [cdsbouzanne@orange.fr](mailto:cdsbouzanne@orange.fr)



Dans quelle commune résidez-vous ? \_\_\_\_\_



Combien de personnes composent votre foyer ? \_\_\_\_\_



Quel est votre type d'habitat ? Maison (individuelle)

Appartement (collectif)



Disposez-vous d'un jardin ? OUI NON



Disposez-vous d'une solution de compostage ?  OUI  NON

Si oui, s'agit-il :

- D'un composteur fourni par la CDC du Val de Bouzanne
- D'une acquisition dans un magasin ?
- D'une fabrication personnelle ?
- D'un compostage en Tas sur votre propriété ?

  
  
  


Que faites-vous de vos restes alimentaires ?

- Ordures ménagères
- Compostage
- Restes donnés aux animaux (basse-cour)

 Si vous ne triez pas vos déchets alimentaires, merci de préciser les raisons :

- Manque de place       Trop contraignant       Coût  
 Autre : \_\_\_\_\_

 Estimez le volume en litres de déchets alimentaires jeté à la poubelle chaque semaine dans votre foyer (*1 litre = environ 4 assiettes creuses*)

- 0 à 5     6 à 10     11 à 15     16 à 20     20 et +

 Souhaiteriez-vous l'installation dans votre commune de composteur(s) collectif(s) en autogestion (*habitants volontaires avec charte d'engagement*)

- OUI       NON       NE SAIT PAS

 Si OUI, seriez-vous d'accord pour participer à l'entretien et à la gestion du compost dans un cadre collectif ?

- OUI       NON       NE SAIT PAS

 Souhaiteriez-vous une solution mixte qui combinerait le compostage individuel en campagne et l'apport volontaire en Abri-Bacs dédiés, collectés dans les bourgs une à deux fois par semaine par nos soins ?

- OUI       NON       NE SAIT PAS

A noter que la mise en place d'abri-bacs dédiés aura une incidence sur les coûts du service des ordures ménagères

## **Vous avez la parole !**

**Indiquez-nous vos idées et commentaires à propos du tri des biodéchets :**

**Vos coordonnées :**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

***Nous vous remercions de votre participation pour nous permettre de répondre aux obligations que nous impose la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2024***